

# ROME 2024

## International conference

---

FOR THE UNIVERSAL ABOLITION  
OF SURROGACY

### DOSSIER DE PRESSE

## Sommaire

1. Conférence Internationale pour l'Abolition de la Gestation Pour Autrui 5 et 6 avril 2024, à Rome
2. Programme de la Conférence Internationale
3. Genèse du projet
4. La Déclaration de Casablanca
5. Convention internationale propose aux États pour l'abolition universelle de la Gestation Pour Autrui
6. Les signataires
7. Informations pratiques et contact

# 1. Conférence internationale pour l'abolition universelle de la Gestation Pour Autrui à Rome

Bien que peu de pays dans le monde aient légalisé la gestation pour autrui, tous sont concernés car leurs femmes sont sollicitées pour être mères porteuses ou que leurs ressortissants se rendent à l'étranger pour avoir un enfant grâce à la gestation pour autrui.

Face à ce défi mondial, la Déclaration de Casablanca, publiée le 3 mars 2023 et signée par 100 experts de 75 nationalités, appelle les gouvernements à sortir de la résignation pour condamner la gestation pour autrui (GPA), prendre des mesures concrètes pour mettre fin à ce commerce et, en particulier, s'engager dans **une Convention internationale pour promouvoir un contexte mondial de refus de la GPA**, susceptible d'entraîner de nombreux pays dans ce sillage vertueux.

L'Italie, avec l'adoption actuelle d'une loi qui criminalise le recours à la gestation pour autrui, y compris en dehors du territoire italien, montre la voie à d'autres pays et pourrait jouer un rôle sur la scène internationale en vue d'une convention internationale pour l'abolition globale de la GPA.

C'est pourquoi la Conférence internationale pour l'abolition universelle de la gestation pour autrui se tiendra à Rome les 5 et 6 avril 2024, avec les interventions notamment de :

- **Reem ALSALEM**, Rapporteur special ONU sur la violence contre les femmes et les filles
- **Velina TODOROVA**, Membre du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU
- **Eugenia ROCCELLA**, Ministre pour la Famille de l'Italie
- **Olivia MAUREL**, née de GPA et porte-parole de la Déclaration de Casablanca.

Des spécialistes des 5 continents apporteront leur expertise avec un double objectif :

- informer les décideurs publics sur les effets néfastes de la GPA
- fournir une boîte à outils juridique aux États pour défendre leur population contre ce marché.

**La Conférence internationale de Rome se veut une étape décisive pour soutenir et encourager les initiatives nationales et internationales conduisant à l'adoption d'un traité international.**

# 2. Programme

## DÉCLARATION DE CASABLANCA

POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE  
DE LA GESTATION POUR AUTRUI



**CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA GPA**  
5-6 AVRIL 2024 - ROME, ITALIE - (INSCRIPTION OBLIGATOIRE)

VENDREDI 5 AVRIL 2024

### S'engager pour l'abolition universelle de la gestation pour autrui

Modérateur : **Bernard GARCIA** (France), Docteur en droit, Coordinateur de la Déclaration de Casablanca  
**Suzanne AHO** et **Luis PEDERNEIRA**, membres du Comité des Droits de l'Enfant (ONU),  
sont observateurs indépendants des travaux liés à la Déclaration de Casablanca

9h – 9h15	<b>Réception café</b>
9h15 – 9h30	<b>Accueil des participants</b> <b>Velina TODOROVA</b> (Bulgarie), Membre du Comité des Droits de l'Enfant (ONU) <b>Francesco BONINI</b> (Italie), Recteur, LUMSA <b>Adriano BORDIGNON</b> (Italie), Président du Forum delle Associazioni familiari
9h30 - 10h	<b>Discours d'ouverture</b> <b>Eugenia ROCCELLA</b> (Italie), Ministre pour la Famille, la Natalité et l'Égalité des chances <b>Miroslaw WACHOWSKI</b> (Saint-Siège), Sous-secrétaire pour les relations avec les États et les Organisations internationales
10h - 11h30	<b>Sortir de la résignation : propositions politiques italiennes pour en finir avec la traite de la maternité</b> Modérateur : <b>Adriano BORDIGNON</b> , Président du Forum delle Associazioni familiari <b>Elena BONETTI</b> , Députée, Azione <b>Valeria VALENTE</b> , Sénatrice, Partito Democratico <b>Carolina VARCHI</b> , Députée, Fratelli d'Italia <b>Luana ZANELLA</b> , Députée, Verdi Sinistra Italiana <b>Simona LOIZZO</b> , Députée, Lega <b>Cristina ROSSELLO</b> , Députée, Forza Italia
11h30 - 12h	<b>PAUSE</b>
12h - 12h20	<b>L'enfant objet du contrat : témoignage d'une femme née de GPA</b> <b>Olivia MAUREL</b> (France), Porte-parole de la Déclaration de Casablanca
12h20 - 12h45	<b>Échanges</b>
12h45 - 14h45	<b>DEJEUNER LIBRE</b>
14h45 - 15h05	<b>Un marché fondé sur l'exploitation de la femme</b> <b>Jennifer LAHL</b> (Etats-Unis), Fondatrice du Center for Bioethics and Culture Network et co-fondatrice de Stop Surrogacy Now
15h05 - 15h35	<b>Un marché global</b> <b>Herveline URCUN</b> (France), Analyste, Observatoire de la procréation assistée <b>Birgit KELLE</b> (Allemagne), Journaliste, auteur de <i>I'll buy myself a child: the disgraceful business of surrogacy</i> <b>Kajsa Ekis EKMAN</b> (Suède), Journaliste, auteur de <i>Being and Being Bought - Prostitution, Surrogacy and the Split Self</i> <b>Eva Maria BACHINGER</b> (Autriche), Journaliste, auteur de <i>Kind auf Bestellung (Enfant à la demande)</i>
15h35 - 15h45	<b>La GPA : un drame pour l'Afrique</b> <b>Sonnie EKWOWUSI</b> (Nigéria), Avocat, Président du comité des droits humains et constitutionnels de l'Association des barreaux africains (AFBA)
15h45 - 16h30	<b>Échanges</b>
16h30 - 17h	<b>PAUSE</b>
17h - 17h30	<b>L'impossibilité d'une GPA éthique</b> <b>Diana MUÑOZ</b> (Colombie), Professeur, Institut de droit de la famille, Université de La Sabana, Bogotá <b>Emma CICCARELLI</b> (Italie), Forum des associations familiales Italie
17h30 - 18h	<b>Convaincre les institutions internationales</b> <b>Jorge CARDONA LLORENS</b> (Espagne), avocat, professeur de droit international public à l'université de Valence, ancien membre du Comité des Droits de l'Enfant (ONU) <b>Marina TERRAGNI</b> (Italie), Fondatrice de RadFem Italie <b>Emmanuel JAUFFRET</b> (France), Juriste, Collectif pour le Respect de la Personne (CoRP)
18h - 18h15	<b>Echanges</b>
18h15 - 18h30	<b>Conclusions de la journée</b> <b>Vincenzo BASSI</b> (Italie), Président de la Fédération des Associations familiales catholiques en Europe (FAFCE)

# DÉCLARATION DE CASABLANCA

POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE  
DE LA GESTATION POUR AUTRUI



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA GPA 5-6 AVRIL 2024 - ROME, ITALIE - (INSCRIPTION OBLIGATOIRE)

SAMEDI 6 AVRIL 2024

### Outils juridiques pour l'abolition universelle de la gestation pour autrui

Modérateur : Nicola SPERANZA (Italie), Secrétaire général de la FAFCE

9h – 9h30	<b>Réception café</b>
9h30 – 9h40	<b>Accueil des participants</b> Reem ALSALEM (Jordanie), Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles
9h40 - 10h	<b>Discours d'ouverture</b> Alberto GAMBINO (Italie), Pro-recteur, Université européenne de Rome (UER), Membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
10h - 10h20	<b>Le droit italien face au défi de la GPA</b> Antonella BRAMBILLA (Italie), Ancien juge au tribunal de la jeunesse de Milan
10h20 - 10h30	<b>Échanges</b>
10h30 - 10h50	<b>Les flux financiers de la GPA</b> Bénédicte HAMBURA (France), avocat, et Christophe HAMBURA (France), juriste consultant
10h50 - 11h00	<b>Échanges</b>
11h00 - 11h30	<b>PAUSE</b>
11h30 - 12h	<b>Perspectives pour les droits nationaux</b> <b>Interdiction nationale et non-reconnaissance des contrats étrangers portant sur la GPA</b> Piotr MOSTOWIK (Pologne), Professeur associé à la Faculté de droit et d'administration de l'Université Jagellonne de Cracovie, expert à l'Institut de justice de Varsovie <b>Empêcher l'entremise en vue de la GPA</b> Carmen LAZARO PALAU (Espagne), Professeur de droit à l'Université internationale de Catalogne (UIC), Barcelone <b>Dissuader les ressortissants de recourir à la GPA</b> Sandra TRAVERS DE FAULTRIER (France), ancienne avocate au barreau de Paris, ancienne maîtresse de conférence à Sciences-Po Paris, Collectif pour le Respect de la Personne (CoRP).
12h - 12h15	<b>Échanges</b>
12h15 - 12h45	<b>La protection des enfants nés de la GPA</b> Maria Sara RODRIGUEZ (Chili), Professeur de droit à l'Université de los Andes, Santiago
12h45 - 13h	<b>Échanges</b>
13h - 15h	<b>DEJEUNER LIBRE</b>
15h - 15h30	<b>Nécessité d'un droit spécial sur la GPA au niveau international</b> Roberto ANDORNO (Argentine), Professeur associé de bioéthique et de droit biomédical, Université de Zurich, Suisse
15h30 - 15h45	<b>Echanges</b>
15h45 - 16h15	<b>La marge d'appréciation des États au regard des cours internationales</b> <b>La Cour inter-américaine des droits de l'homme</b> – Sofia MARURI (Uruguay), Avocate, professeur de droits de l'homme à l'université de Montevideo <b>La Cour européenne des droits de l'homme</b> – Aude MIRKOVIC (France), maître de conférences en droit privé <b>La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples</b> – Sonnie EKWOWUSI (Nigéria), Avocat, Président du comité des droits humains et constitutionnels de l'Association des barreaux africains (AFBA)
16h15 - 16h30	<b>Échanges</b>
16h30 - 16h45	<b>Conclusions</b> Bernard GARCIA (France), docteur en droit, coordinateur de la Déclaration de Casablanca
17h - 18h	<b>Cocktail</b>

### 3. Genèse du projet

A l'origine de la Déclaration de Casablanca il y a des experts, chercheurs et praticiens, essentiellement des juristes, ainsi que des médecins et psychologues, qui travaillent de longue date sur le sujet de la Gestation pour Autrui (GPA) et ses effets sur les personnes et dans la société.

Ils sont depuis longtemps parvenus à ce constat partagé que la dimension internationale de la GPA exige une réponse internationale, et qu'une Convention internationale serait le seul moyen efficace d'emporter, enfin, l'abolition de la GPA.

Convaincus de la nécessité de travailler ensemble et de façon collaborative sur les moyens de susciter une telle initiative internationale pour protéger femmes et enfants du marché mondial de la gestation pour autrui, **ils ont décidé rédiger une proposition de Convention internationale pour l'abolition universelle de la gestation pour autrui.**

Afin d'attirer l'attention et **surtout l'intérêt des États sur cette démarche internationale qui leur est demandée** des États, **ils ont sollicité leurs collègues, des experts du monde entier qui expriment ainsi également la dimension mondiale du problème de la GPA** : 75 nationalités sont ainsi représentées parmi les 100 premiers signataires de ce qui est désormais connu comme la « Déclaration de Casablanca » du 3 mars 2023, par laquelle ces experts des 5 continents demandent aux États de :

- **prendre des mesures de lutte contre la GPA** sur leur territoire,
- **s'engager dans une Convention internationale** en vue de l'abolition universelle de la gestation pour autrui.

# DÉCLARATION

## POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE

### de la Gestation Pour Autrui

Nous, signataires de la présente Déclaration,

#### Conscients

- de la souffrance des personnes qui ne peuvent pas procréer
- de l'attrait exercé par les technologies reproductives
- et de l'enjeu international d'une protection efficace de la dignité humaine

**Convaincus** que le contrat par lequel un ou plusieurs commanditaires conviennent avec une femme qu'elle portera un enfant ou plusieurs enfants en vue de leur remise à la naissance, quelles que soient sa dénomination et ses modalités et ci-après désigné comme gestation pour autrui (GPA),

- porte atteinte à la dignité humaine
- et contribue à la marchandisation des femmes et des enfants

**Demandons** aux États de condamner la GPA dans toutes ses modalités et sous toutes ses formes, qu'elle soit rémunérée ou non, et d'adopter des mesures pour combattre cette pratique.

Dans ce but, nous adressons aux États les recommandations suivantes :

- interdire la GPA sur leur territoire
- refuser toute valeur juridique aux contrats comportant l'engagement pour une femme de porter et remettre un enfant
- sanctionner les personnes, physiques ou morales, qui se proposent comme intermédiaires\*\*\*\* entre les mères porteuses\*\* et les commanditaires\*\*\*
- sanctionner les personnes qui recourent à la GPA sur leur territoire
- sanctionner leurs ressortissants qui recourent à la GPA en dehors de leur territoire
- agir en vue de l'adoption d'un instrument juridique international emportant abolition universelle de la GPA.

**Proposons** en annexe de la présente Déclaration un projet de Convention internationale à la libre disposition des États qui voudront s'engager dans cette démarche.

\* La gestation pour autrui ou procréation pour autrui, maternité de substitution, exploitation reproductive, recours à une mère porteuse, est le fait pour un ou plusieurs commanditaires de convenir avec une femme qu'elle portera un enfant ou plusieurs enfants en vue de leur remise à la naissance, que l'accord soit convenu directement entre eux ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs tiers.

\*\* Gestatrice, ou mère porteuse ou mère de substitution : femme qui s'engage envers un ou des commanditaires à porter pour leur compte un ou plusieurs enfants qu'elle leur remettra à la naissance.

\*\*\* Commanditaire(s) : la ou les personnes, également désignés comme clients ou parents d'intention, qui conviennent avec une femme qu'elle portera pour leur compte un ou plusieurs enfants qu'elle leur remettra à la naissance.

\*\*\*\* Intermédiaires en vue de la GPA : personne(s) physique(s) ou morale(s) qui mettent en contact une femme et un ou plusieurs commanditaires afin que celle-ci porte un ou plusieurs enfants qu'elle leur remettra à la naissance, et/ou assurent l'entremise entre la femme et le ou les commanditaires dans ce but.

## 5. Convention internationale proposée aux États pour l'abolition universelle de la GPA

Les États signataires à la présente Convention,

### Conscients

- de la souffrance des personnes qui ne peuvent pas procréer
- de l'attrait exercé par les technologies reproductives
- et de l'enjeu international d'une protection efficace de la dignité humaine

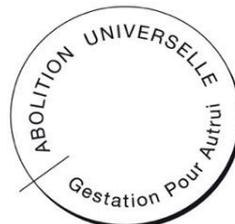
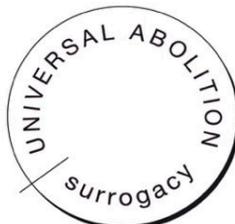
**Convaincus** que le contrat par lequel un ou plusieurs commanditaires conviennent avec une femme qu'elle portera un enfant ou plusieurs enfants en vue de leur remise à la naissance, quelles que soient sa dénomination et ses modalités et ci-après désigné comme gestation pour autrui (GPA),

- porte atteinte à la dignité humaine
- et contribue à la marchandisation des femmes et des enfants

**Condamnent** la gestation pour autrui dans toutes ses modalités et sous toutes ses formes, qu'elle soit rémunérée ou non.

**S'engagent** à lutter contre cette pratique pour protéger et préserver la dignité humaine et les droits des femmes et des enfants, en adoptant des mesures concrètes et, notamment :

- interdire la GPA sur leur territoire
- refuser toute valeur juridique aux contrats comportant l'engagement pour une femme de porter et remettre un enfant
- sanctionner les personnes, physiques ou morales, qui se proposent comme intermédiaires entre les mères porteuses et les commanditaires
- sanctionner les personnes qui recourent à la GPA sur leur territoire
- sanctionner leurs ressortissants qui recourent à la GPA en dehors de leur territoire



## 6. Les signataires

Les signataires de la Déclaration de Casablanca sont des experts relevant de différentes disciplines, essentiellement des juristes, médecins, psychologues, sociologues, philosophes...

Beaucoup consacrent une partie ou la totalité de leurs recherches et travaux à ce sujet et ont de nombreuses publications à leur actif.

Leur point commun ? **Leur volonté de soutenir la demande faite aux États de s'engager dans une Convention internationale pour l'abolition de la GPA.**

Pour le reste, ils sont très différents :

- Des nationalités et des cultures aux antipodes les unes des autres.
- Ils viennent de pays qui fournissent les clients de la GPA, ou au contraire de pays dont les femmes sont utilisées comme mères porteuses.
- Ils viennent de pays qui interdisent ou au contraire autorisent la GPA.
- Ils ont - sans doute - des convictions voire des engagements politiques variés (aucune question ne leur a été posée sur ce point !).
- Certains sont engagés dans des ONG, des mouvements, des structures, d'autres non....

**Ils incarnent ainsi la dimension internationale, humaine, universelle qu'ils veulent donner à cette initiative.**

**Quelques-uns des signataires :**

**René Frydman**, Obstétricien, Gynécologue des hôpitaux de Paris et Professeur des Universités de Paris, ancien Membre du Comité consultatif national d'éthique et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, France.

**Jorge Cardona Llorens**, Professeur de droit international public à l'Université de Valence. Membre de l'Institut de droit international. Ancien membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Espagne.

**Fatimetou Maham**, Activiste SDRS, pionnière dans la lutte contre le VIH-SIDA. Présidente de la 1ère ONG thématique de lutte contre le VIH/SIDA Stop Sida, Mauritanie.

**Jiten Singh**, Ancien Juge à la Haute Cour de Justice, Fidji.

**Hassan Abdelhamid**, Doyen fondateur de la Faculté de droit de l'Université britannique en Égypte. Professeur de philosophie du droit et de droit comparatif, Université Ain Shams, Égypte.

**Denis Chang**, Avocat. Professeur honoraire à la faculté de droit de l'Université de Hong Kong et Président du Conseil de l'Université Saint Francis de Hong Kong.

**Eva Maria Bachinger**, Journaliste, Auteur de nombreux ouvrages, Féministe, Autriche

**Georges Nawfal**, Docteur en Pédiatre Gastroentérologie, Liban.

**Dyaâ Sfindla**, Professeur de Droit, Vice-Doyen & Directrice du Centre d'Excellence, Université Ibn Tofail – Kénitra, Maroc.

**Sonnie Ekwowusi**, Avocat, Président du comité des droits humains et constitutionnels de l'Association des barreaux africains, Nigéria.

**Lindolfo Mendoza**, Médecin expert en médecine foëto-maternelle et Membre de l'Académie de Médecine, Paraguay.

**Hana Konecna**, Psychologue, Professeur d'université. Membre de la Société Européenne de reproduction humaine et d'embryologie. Membre du comité d'éthique du ministère tchèque de la Santé. Représentant de la République Tchèque au Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé du Conseil de l'Europe, République Tchèque.

**Elena Postigo**, Philosophe, Bioéthicienne et Professeur d'Université. Directeur de l'Institut de Bioéthique de l'Université Francisco de Vitoria, Espagne.

**Faratiana Esoavelomandroso**, Doyenne de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, Université d'Antananarivo, Madagascar.

**Roberto Andorno**, Juriste, Ecrivain, Docteur en droit, spécialisé dans les questions de bioéthique, Professeur associé à la Faculté de droit de l'université de Zurich, Suisse.

etc...

## 7. Informations pratiques et contact

- Pour s'inscrire à la conférence de presse, cliquer [ICI](#) ou voir l'**INVITATION**
- Pour un accès en distanciel de la conférence de presse, demandez par mail le lien Eventbrite.

Il y aura la possibilité d'interviewer certains des signataires et participants en demandant à notre équipe de communication.

Plus d'informations :

Sur **Facebook** : Facebook/AbolitionGPa

Sur **Twitter** : @CasaDeclaration

Web: [www.declaration-surrogacy-casablanca.org](http://www.declaration-surrogacy-casablanca.org)

**Contact presse et mise en relation avec les intervenants et les signataires :**

**Anne : +33 6 7012 3328**

[contact@declaration-surrogacy-casablanca.org](mailto:contact@declaration-surrogacy-casablanca.org)